ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/Notif.90.66 6 mars 1990

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: TCHECOSLOVAQUIE Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures 3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres: 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Ventilateurs pour l'industrie 5. Intitulé: CSN 122002 - Ventilateurs. Prescriptions générales de sécurité (10 pages) 6. Teneur: Prescriptions élémentaires de sécurité relatives à la construction des ventilateurs; prescriptions élémentaires concernant les mesures et les règles techniques relatives à la sécurité de fonctionnement sur les lieux de travail. 7. Objectif et justification: Sécurité sur les lieux de travail et protection de la santé 8. Documents pertinents: CSN 2002 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: ler janvier 1990 10. Date limite pour la présentation des observations: Dès que possible 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: